

DURABLE ET SOLIDAIRE

JE FAIS FRUCTIFIER MON ÉPARGNE TOUT EN SOUTENANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE!



UN MÉCANISME « DE DON »

À tout moment, je peux décider de donner une partie de mon épargne aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

QUELLE SOMME?

Le montant de mon choix selon le capital épargné sur mon livret.

À QUI ?

Chaque année, ma banque me propose une liste d'au moins 10 acteurs de l'ESS ou associations qu'elle a sélectionnés. À moi de faire mon choix pour une ou plusieurs de ces structures!

UN MÉCANISME « D'INVESTISSEMENT »

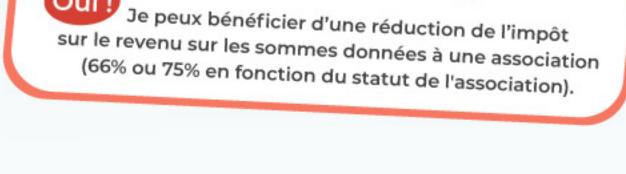
Pendant qu'il est sur mon livret, mon argent ne dort pas : ma banque investit une partie de l'épargne déposée pour financer l'ESS.



COMMENT ÇA MARCHE?

Les sommes versées sur les LDDS sont centralisées à 60 % par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le reste est conservé par les banques. Celles-ci doivent utiliser au moins 5 % de cet argent pour financer l'accès au logement, l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, la cohésion sociale et territoriale, l'écologie, etc. Au total, cela représente plusieurs milliards d'euros chaque année!





GRÂCE À MON LDDS?